

Berne, le 9 juillet 2024

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Un effort constant – pas seulement à la rentrée

La sécurité des écolières et des écoliers est l'affaire de toutes et tous

Un tiers des accidents graves de la route impliquant des enfants surviennent sur le chemin de l'école. À l'occasion de la prochaine rentrée scolaire, le BPA rappelle que la sécurité des enfants dans le trafic routier nous concerne toutes et tous. Bien que les parents jouent un rôle déterminant, veiller à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école incombe également aux conductrices et aux conducteurs. En effet, 80 % des accidents chez les enfants se déplaçant à pied se produisent aux traversées.

Chaque année, 151 enfants de 4 à 14 ans se blessent grièvement lors d'un accident de la circulation routière et 4 perdent la vie. Un tiers de ces accidents surviennent sur le chemin de l'école. On ne peut exiger des enfants d'être responsables de leur propre sécurité dans le trafic routier, tant la complexité des situations rencontrées et la densité du trafic peuvent être élevées. En outre, les capacités de perception et de concentration ainsi que la conscience du danger ne sont pas encore totalement développées chez les enfants. Ainsi, afin de les préparer au mieux, les parents devraient commencer suffisamment tôt à s'entraîner à parcourir le chemin de l'école avec leurs enfants. Les communes sont, quant à elles, responsables d'aménager des itinéraires sûrs, alors que les automobilistes contribuent significativement à la sécurité en adoptant une conduite préventive.

Les parents sont les premiers responsables

Avant la rentrée scolaire, il convient de déterminer le trajet le plus sûr. Certaines communes établissent des plans de mobilité scolaire dans le cadre desquels sont définis les itinéraires recommandés. Ceux-ci ont fait l'objet d'une analyse détaillée de la sécurité routière, et les éventuels endroits dangereux ont été identifiés et assainis. Le chemin le plus sûr n'est pas toujours le plus court. C'est pourquoi il est important, avant la rentrée, d'exercer le trajet le plus sûr avec les enfants et de les accompagner durant les premières semaines d'école. Il est également recommandé de revoir avec elles et eux le chemin emprunté au cours de l'année scolaire, surtout si des événements particuliers se produisent, comme un chantier sur le chemin habituel.

La responsabilité partagée est la clé de la sécurité sur le chemin de l'école

S'organiser et se regrouper, par exemple en mettant en place une ligne de Pedibus avec d'autres parents permet de répartir l'effort et d'assurer qu'il y ait régulièrement une ou un adulte encadrant les enfants les plus jeunes sur le chemin de l'école. Les parents peuvent aussi contribuer à la sécurité de l'environnement immédiat de l'école en évitant d'y amener les enfants en voiture. 80 % des accidents graves chez les enfants de 4 à 14 ans se déplaçant à pied ont lieu aux traversées. Que ce

soit lors de la traversée de la chaussée, avec ou sans passage piétons, ou du franchissement d'un débouché (intersections ou accès riverains), ces situations sont particulièrement exigeantes pour les enfants. Si les propriétaires de l'infrastructure sont tenu-es légalement d'éliminer les endroits dangereux du réseau routier, chaque conductrice et chaque conducteur a une responsabilité déterminante lorsque des enfants se trouvent aux abords de la chaussée. En réduisant leur vitesse, en faisant preuve d'une attention et d'une anticipation accrues et en s'arrêtant complètement lorsqu'une ou un enfant veut traverser, les automobilistes contribuent grandement à éviter les accidents.

Chacune et chacun peut contribuer à plus de sécurité

Parents

- Déterminer le chemin le plus sûr
- S'entraîner avec les enfants à parcourir le chemin de l'école avant la rentrée
- Accompagner les enfants aussi longtemps que nécessaire
- Collaborer à l'échelle du quartier (p. ex. avec le Pedibus)
- Éviter d'amener les enfants à l'école en voiture

Communes et autorités scolaires

- Établir un plan de mobilité scolaire
- Examiner si le réseau routier comprend des endroits dangereux et mettre en œuvre les mesures pour les assainir
- Mettre en œuvre un régime de vitesse adapté (modèle 30/50)
- Soutenir et faciliter les lignes de Pedibus
- Mettre en place des patrouilleuses et des patrouilleurs adultes aux traversées complexes
- Sensibiliser les enfants et les parents

Automobilistes

- Toujours s'arrêter complètement aux traversées (passages piétons, trottoirs traversants, débouchés)
- Adapter sa vitesse et adopter une conduite préventive à proximité des écoles ou en présence d'enfants aux abords de la chaussée